



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des
Députés
Luxembourg



Luxembourg, le 13 décembre 2017

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse au sujet de l'initiative « Staark Kanner ».

Le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, vient de lancer l'initiative « *Staark Kanner. D' Zukunft fänkt éischter un* ». Selon les propos du Ministre, la campagne vise à informer les parents au sujet de cet ensemble de mesures et à les sensibiliser aux enjeux de la petite enfance.

La campagne est accompagnée d'une publicité soutenue par des spots dans les médias audio-visuels, des flyers ou des affiches. Diffusées largement au sein de l'espace public, les affiches de l'initiative ne fournissent que très peu d'informations et font principalement référence à un site internet www.staarkanner.lu.

Au vu de ces informations, j'aimerais poser plusieurs questions à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

- Dans la mesure où la teneur informative des affiches est très faible, Monsieur le Ministre peut-il préciser la plus-value de la campagne d'affichage ?
- Un appel public à la concurrence a-t-il été lancé pour l'élaboration de cette campagne ?
- Monsieur le Ministre, quels sont les coûts de l'ensemble de la campagne « *Staark Kanner* » en moyens publicitaires et logistiques ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Sylvie Andrich-Duval
Députée



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Luxembourg, le 16 janvier 2018



Monsieur le Ministre aux Relations
avec le Parlement
Service central de Législation
43, boulevard Roosevelt
L-2450 Luxembourg

Concerne: question parlementaire N° 3525 de Madame la Députée Sylvie Andrich-Duval

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe la réponse à la question parlementaire posée par l'honorable Députée Sylvie Andrich-Duval.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Luxembourg, le 16 janvier 2018

Monsieur le Président de la Chambre
des Députés

19, rue du Marché-aux-Herbes

L-1728 Luxembourg

Réponse du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire N° 3525 de Madame la Députée Sylvie Andrich-Duval

Ad 1)

La campagne "Staark Kanner" est destinée à informer les parents sur des changements de paradigme importants dans le domaine des services d'éducation et d'accueil. La campagne est constituée de trois volets : l'élaboration d'un cadre de qualité dans le domaine de l'éducation non-formelle, l'offre d'un contingent hebdomadaire de 20 heures gratuites dans le système "chèques services" et l'introduction d'une éducation plurilingue pour les enfants de 1 à 4 ans.

En outre, le Gouvernement entend renforcer le rôle des parents dans le domaine des SEA. Notamment à travers une information plus complète sur les critères de qualité que doivent assurer les prestataires et les contributions financières de l'État. Ceci afin de permettre aux parents d'assumer pleinement leur mission éducative.

Le seul moyen pour atteindre cet objectif est de passer par une information publique. Le fait d'avoir recours à une vaste campagne adressée au grand public pour l'informer de changements importants ayant un impact direct sur sa vie quotidienne n'est en soi rien d'extraordinaire. Le Gouvernement avait d'ailleurs eu lui-même recours à des brochures d'informations et des réunions d'information lors de l'introduction du système "Chèques Services" en 2009.

Cependant, l'envergure des informations à transmettre a été telle que de simples affiches n'auraient pu contenir l'abondance de texte qui aurait été nécessaire pour informer le public de façon exhaustive. C'est la raison pour laquelle nous avons opté pour une campagne d'affichage sobre, communiquant avant tout l'adresse du site internet qui regroupe toutes les informations nécessaires sur ces changements.

Ad 2 et 3)

Il va de soi que les procédures d'engagement ont été respectées. L'envergure des différentes prestations n'ayant pas dépassé le seuil de 55.000 euros, il n'a pas été nécessaire d'avoir recours à un marché public. L'élaboration de la campagne par une agence s'est soldée à 22.055 euros, le montant de la campagne d'affichage a été de 46.000 euros.

Ceci correspond aux budgets utilisés par le passé pour des campagnes similaires comme celle qui a été organisée pour communiquer sur la "Réforme Lyéee".



Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse